

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°36
DU 22 OCTOBRE 2004

Secrétaire de mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Yvon LE BRAS

Le compte rendu du conseil n° 35 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal est réuni sous la présidence du Maire René TREGUER en présence de M. Thierry ROC'H trésorier de Daoulas.

I - Admission en non-valeur d'impayés au budget eau :

Le Maire propose au conseil l'admission en non-valeur de deux factures d'eau impayées suite à la mise en liquidation judiciaire de deux entreprises agricoles. Ces factures portent respectivement sur des sommes de 997,44 € (année 2003) et 1 417,12 € (année 1996 et 2002).

Préalablement au vote M. ROC'H informe le conseil que :

- Un état des impayés est fait chaque fin décembre et juin.
- La procédure de recouvrement comporte un rappel gratuit, un commandement de payer avec pénalités et un avis avant saisie.
- Si en 2003 on a compté 144 rappels et 65 commandements tous budgets confondus, on compte déjà 204 rappels et 79 commandements en 2004 surtout pour l'eau et l'assainissement.
- L'augmentation des procédures de relance est nette depuis 2001 et les mêmes quatre à cinq familles sont concernées chaque année pour les factures d'eau et d'assainissement.
- Il est possible que pour les impayés sur les redevances d'assainissement, le conseil adopte une procédure de majoration de 25% après rappel par lettre recommandée. Cette possibilité sera étudiée lors d'un prochain conseil.

La proposition est acceptée par 15 votes pour.

II - Examen des budgets supplémentaires :

(Cf. les documents joints)

Le conseil examine en détails les différents budgets :

A/ Commune fonctionnement

Dépenses de fonctionnement, le faible nombre de modifications se solde par une augmentation de 1 850 €.

Recettes de fonctionnement, les recettes augmentent de 4 429 €.

Soit un solde positif de 2 579 €.

B/ Commune investissement :

Bâtiments et terrains communaux, dépenses :

Un nombre important de travaux non prévus au primitif fait augmenter les dépenses de 4 727 €

Bâtiments et terrains communaux, recettes :

Les recettes augmentent de 2 534 €.

Soit un solde négatif de 2 193 €.

Programme Ecole, dépenses :

Des travaux supplémentaires et l'achat de six lits superposés font augmenter les dépenses de 12 191 €.

Programme Ecole, recettes :

Quelques subventions complémentaires augmentent les recettes de 175 €.

Soit un solde négatif de 12 016 €.

Voirie, dépenses :

De sérieuses économies font baisser les dépenses de 6 255 €.

Voirie, recettes :

Une révision des subventions fait baisser les recettes de 3 087 €.

Soit un solde positif de 3 148 €.

Bilan : le besoin de financement de la section investissement se monte à 11 061 € et la section fonctionnement dégage 2 579 € de surplus. Les 8 482 € nécessaires à l'équilibre feront l'objet d'un emprunt qui sera fait en fonction des besoins de trésorerie.

Le budget supplémentaire de la commune est approuvé par 15 votes pour.

C/ Budget Eau Fonctionnement :

Dépenses : les dépenses augmentent de 4 750 € du fait d'importants achats d'eau qui devront à l'avenir faire l'objet d'une grande vigilance et des créances non recouvrables évoquées plus haut.

Recettes : les recettes sont inchangées.

Soit un solde négatif de 4 750 €.

D/ Budget Eau Investissement :

Dépenses : les travaux sur la station, le prix du tractopelle et le renforcement de la conduite de Penhep, Kerdostin et Ty Groas augmentent les dépenses de 59 731 €.

Recettes : une revalorisation des subventions amène 19 854 € d'augmentation.

Soit un solde négatif de 39 877 €. Ce qui porte le montant de l'emprunt total à 100 862 €, les banques seront consultées quand cela sera nécessaire.

Le budget Eau est approuvé par 15 votes pour.

E/ Budget Assainissement fonctionnement :

Peu de changements laissent ce budget à l'équilibre.

F/ Budget Assainissement investissement :

Dépenses : Les dépenses augmentent de 72 400 € conformément au marché de la station d'épuration.

Recettes : une revalorisation des subventions (encore incomplète) augmente les recettes de 87400 €.

Soit un solde positif de 15 000 € qui fait baisser d'autant le montant de l'emprunt inscrit au primitif (nouveau montant 20 054 €). Il faut noter que suite à la division par 3 du budget FNDAE le conseil général risque de ne pas payer en 2005. Dans ce cas il faudra faire un prêt relais ou activer la ligne de trésorerie.

Le budget Assainissement est approuvé par 15 votes pour.

III - Plan local d'urbanisme (PLU) :

Ce point est retiré de l'ordre du jour car il reste des erreurs sur les documents qui ont été remis.

IV - Travaux :

Bernard HAMON fait le point sur l'avancement des chantiers. Celui de la station d'épuration est très satisfaisant. Le programme est tenu, les entreprises NOVELLO et LE DU intervenant respectivement sur le génie civil et le génie électrique. Une réunion de chantier a conclu à une modification du plan de la station de pompage, l'extension sera faite sur la façade avant. La réfection totale de la clôture a nécessité l'abattage des thuyas et d'un sapin. La consultation des entreprises pour l'extension débutera le 4 novembre.

Bernard CORNEC annonce que les travaux sur les routes de Créach-balbé, de la ferme SALAUN et sur la rue de la Fontaine sont terminés.

Jean-Paul KERNEIS expose le projet de construction d'une route au milieu du lotissement LABOUS. La rue Pen an Dorgen sera donc fermée au croisement de la route d'Irvillac, ce qui devrait contribuer à l'amélioration de la sécurité routière dans ce secteur. Bernard CORNEC a fait faire un devis qui se monte à 12 029 € HT, le reste des réseaux étant à la charge du lotisseur.

Bernard CORNEC annonce que le prix d'un panneau lumineux de signalisation de priorité à droite du type de ceux de Dirinon est de 1 344 € HT. La commune en achètera deux. S'en suit un petit débat sur la toujours controversée priorité à droite.

V - Politique Jeunesse sud :

Marie Estelle RIOU propose un avenant à la *Convention d'harmonisation des pratiques scolaires*. Suite au décalage entre les dates d'arrivée des nouveaux élèves, la période de référence sera désormais l'année civile.

Approbation par 15 votes pour.

Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM)

Les parents pourront obtenir tous les renseignements sur les modes de garde auprès de l'animatrice à Daoulas. Cela semblait nécessaire d'informer les familles sur les possibilités offertes par les 150 assistantes maternelles des huit communes concernées. Les assistantes maternelles pourront avoir des activités groupées dans les communes à la condition que le local réponde aux normes de sécurité en vigueur (ce qui est le cas de notre salle de motricité). Les parents pourront avoir des activités avec leurs enfants dans le cadre du RPAM. Enfin celui-ci regroupera les baby-sitters et leur proposera une mini formation.

VI - Questions diverses :

Subventions : Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Secours Populaire destinée à l'aide à Haïti durement touchée par des catastrophes naturelles et d'une subvention de 60 € pour l'édification à L'Hopital-Camfrout d'un mémorial dédié aux morts en Indochine.

D'autre part le nom d'un habitant de notre commune lui aussi disparu en Indochine sera ajouté sur le monument aux morts de Saint Urbain, ce qui réparera un regrettable oubli.

Ligne de trésorerie : le conseil municipal autorise chaque année par un vote le maire à ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000 € qui est utilisée ponctuellement en cas de délais dans la perception des recettes. Hors la loi du 13 août 2004 permet au conseil de voter la délégation au maire de renouveler automatiquement tous les ans cette ligne de trésorerie jusqu'à échéance de son mandat. Le maire propose donc au conseil de voter cette délégation. Celle-ci est accordée par 15 votes pour.

Tour de table :

Les adjoints :

Marie Estelle RIOU :

Conseil d'école : compte-rendu succinct du conseil d'école de la veille. L'école a deux nouveaux élèves depuis la rentrée, le nouveau bureau de parents a accordé les sommes destinées aux sorties des élèves et a adopté le nouveau règlement intérieur. Il a en outre demandé le démontage d'un muret de la cour de récréation qui est jugé dangereux pour les élèves et évoqué la possibilité de peindre un but sur un mur. Enfin certains problèmes se posent au niveau de la facturation des repas à la cantine, certains parents se voient facturer des repas non pris, ceci étant dû à un problème de comptage des enfants au moment des repas.

Bernard CORNEC informe le conseil que le cimetière est en cours de préparation pour la Toussaint qui marquera la fin des travaux d'élagage.

Jean-Paul KERNEIS évoque la possibilité de limiter la location de Ty Kreisker à une fois par année civile par famille, ceci pour éviter les prête noms. Mesure approuvée à l'unanimité.

De nouveaux tarifs de location seront examinés au budget 2005. Il a rencontré les présidents des associations le 14 septembre et ceux-ci se sont plaints du manque de tables et de chaises ainsi que du faible nombre de placards qui sont de plus en mauvais état.

Bernard HAMON a demandé des devis pour les serrures de placard à l'entreprise DANTEC et annonce que l'entreprise INEO va déplacer un transfo EDF sur la route d'Irvillac.

Les conseillers :

Georges JEZEQUEL donne un coup de chapeau aux organisateurs de la sortie sur Bréhat et nous informe qu'une source proche de France Télécom l'a prévenu que faute d'une grosse colère du maire, nous ne sommes pas près de voir l'ADSL envahir St Urbain.

Odile THOMAS demande la pose d'un arrêtoir sur la porte de l'école pour éviter qu'elle ne se referme violemment par grand vent et évoque un problème de chauffage le matin à la garderie. Cela serait dû à un mauvais réglage de l'horloge et sera vu prochainement.

Pascale CORRE se félicite de la pose d'un allumage automatique à l'école et souhaiterait voir Ty an holl équipé de même. Bernard HAMON répond qu'il existe un bouton extérieur de minuterie de l'éclairage.
